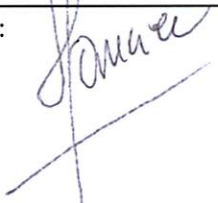


Nom du Client : M. Monnier Françoise
 Utilisation (résidence principale/secondaire, gîtes, atelier,...) : Résidence Principale
 Adresse : 796, route du portel
 Code postal : 44600 Ville : Soulaines
 Tél. : Portable : 06.81.00.93.83
 E-mail : @
 Type de microstation : FR 6 / 6000 G Numéro d'identification de la cuve : FR 014 813
 Numéro du compresseur : 401 301 S2
 Numéro de la pompe (si applicable) :
 Date d'installation : 6 / 11 / 14 Date de mise en route : 19 / 11 / 14
 Nom et Société de l'Installateur (terrassier) : Billard
 Nom du Technicien (mise en route) : PINCE Nicolas
 Contrat d'entretien : ☐ contracté auprès du Partenaire exclusif Tricel
 (dont dépend la garantie de bon fonctionnement de la microstation) ☐ contracté auprès d'une tierce société :
☒ refusé par le Client

Le guide d'utilisation Tricel a été remis en main propre au Client.

Signature Client : 	Signature Technicien : 
--	---

Les microstations d'épuration Tricel® doivent être installées conformément aux préconisations du NF DTU 64.1 et du guide d'utilisation Tricel®. La mise en route de la microstation, qui ne peut être réalisée que par un technicien Tricel ou un Partenaire exclusif Tricel, ne constitue pas une réception de chantier et Tricel et/ou le Partenaire exclusif Tricel ne sauraient en aucun cas et d'aucune manière que ce soit être tenus pour responsables de la qualité et/ou de la conformité des travaux d'installation de la microstation, qui relèvent de la responsabilité exclusive de l'entreprise exécutant lesdits travaux d'installation.

Le retour de ce certificat de mise en route dûment complété et signé par les parties au **siège de Tricel à Naintré** est l'événement déclencheur des garanties dont fait l'objet la microstation Tricel® concernée.